

🏠 HONORAIRES DE TRANSACTION au 01 Juin 2019

🏠 Vente appartement, maison, villa, locaux à usage d'habitation.

Montant du prix de vente	Montant des honoraires TTC *du prix de vente
De 0 à 80 000 €.....	Forfait : 4 900 €
De 80 001 à 120 000 €	6,9 %
De 120 001 à 350 000 €	5,9 %
De 350 001 à 600 000 €	4,9 %
Au-delà de 600 000 €	3,9 %

Honoraires à la charge du vendeur sans mention inscrite dans le mandat de vente

🏠 Autres biens :

Terrain, local commercial ou professionnel : autre qu'habitation	8 % (1)
Garage/ Parking / cave	8 % (1)

(1) Perception minimum des honoraires : 3 500 € TTC

En cas d'inter-cabinet : Murta Immobilier appliquera les honoraires inscrit dans le mandat d'origine.

🏠 HONORAIRES DE LOCATION au 01 Juin 2019

🏠 Bien à usage d'habitation principale soumis à la loi du 06 Juillet 1989

Honoraires TTC fixés par décret de la « LOI ALUR » en ZONE TENDUE (2)

	Honoraires bailleur (TTC)*	Honoraires locataire (TTC)*
- Visites		
- Constitution du dossier	10 € ou 8 € par m2 (2)	10 € ou 8 € par m2 (2)
- Rédaction du bail		
- Etat des lieux	3€ par m2	3 € par m2
- Entremise et négociation (Exclusivement à la charge du bailleur)	X	X

(2) Honoraires réglementés par la « LOI ALUR » en fonction de la zone où est situé le bien. En zone non-tendue : les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail est de 8 €/ m2 et de 10 €/ m2 en zone tendue.

🏠 Autres locaux (de droit commun) :

Type de locaux	Honoraires bailleur (TTC)*	Honoraires Preneur (TTC)*
- Parking, box, cave, ou garage	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
- local commercial ou professionnel	10 % du loyer annuel charges comprises	10 % du loyer annuel charges comprises
- local à usage d'entrepôt	10 % du loyer annuel charges comprises	10 % du loyer annuel charges comprises
- Location saisonnière	DEVIS en fonction de la durée	20 % de l'intégralité de la location
- Location en résidence secondaire exclu de la loi du 06/07/1989	Cf résidence principale	1 mois de loyer charges comprises

🏠 HONORAIRES GESTION au 01 Juin 2019

Montant des loyers charges comprises par mois Montant des honoraires TTC

(% des sommes encaissées)

De 0 à 1 200 €	5,83 % HT soit 7 % TTC
De 1 201 à 1 900 €	5,00 % HT soit 6 % TTC
Au-delà de 1 901 €	4,17 % HT soit 5 % TTC

Honoraires transaction /relocation : Cf honoraires de location ci-dessus

+ maximum 1 fois / an si changement de locataire la même année civile.

Garantie des loyers impayés possibleDevis sur demande

🏠 AVIS DE VALEUR VENALE au 01 Juin 2019

Maison*	100 €
Appartement*	80 €
Parking/garage/cave*	50 €
Local commercial ou professionnel/ entrepôt*	90 €

Gratuit en cas de signature de mandat ; *Pour des biens situés à maximum 30 km de l'agence.